

SOMMAIRE

Introduction

Méthodologie

1. Structure et histoire familiale

- 1.1 Composition des familles monoparentales**
- 1.2. Les origines de la monoparentalité**
- 1.3. Durée et fréquence de la monoparentalité**

2. Vie quotidienne

- 2.1. Organisation du quotidien**
- 2.2. Les difficultés du quotidien**
- 2.3. Le réseau d'aide aux familles monoparentales**

3. Séparation / Divorce

- 3.1. Les relations entre les enfants et le parent qui ne vit pas au quotidien avec eux**
- 3.2. Les difficultés rencontrées par les parents pour prendre des décisions communes pour l'éducation de leurs enfants**
- 3.3. Relations parents/services/institutions**

4. Scolarité, loisirs et vacances des enfants

- 4.1. Scolarité des enfants**
- 4.2. Loisirs des enfants**
- 4.3. Les vacances**

5. Le Logement des familles monoparentales

- 5.1. Le lieu d'habitation des familles monoparentales**
- 5.2. Des familles qui logent principalement dans un logement indépendant**
- 5.3. Le statut d'occupation des logements des familles monoparentales**
- 5.4. Le secteur de location des logements occupés par les familles monoparentales**
- 5.5. Choix du lieu d'habitation**

- 5.6. Les difficultés rencontrées par les monoparents pour trouver un logement**
- 5.7. Choix du cadre de vie**
- 5.8. Confort du logement des familles monoparentales**
- 5.9. Coût du logement**
- 5.10. Les aides au logement**
- 5.11. Les difficultés financières rencontrées par les monoparents pour payer le loyer**
- 5.12. Les dispositifs d'aide**

6. Emploi et revenus

- 6.1. Emploi et familles monoparentales**
- 6.2. Possibilités de déplacement des familles**
- 6.3. Les revenus des familles monoparentales**

Introduction

Aujourd'hui, un enfant sur sept de moins de 25 ans vit avec un seul de ses parents.

La monoparentalité touche un nombre croissant de familles. Au recensement de la population de 1968, **9 %** des familles françaises étaient monoparentales. En 1999, cette part a presque doublé, elle concerne **17%** des familles. Le Département du Territoire de Belfort connaît également ces changements, mais les familles monoparentales ne représentent que **12,27%** des familles de ce territoire.

Auparavant la monoparentalité apparaissait surtout après la disparition du conjoint ou était le fait de mères célibataires issues de milieux défavorisés. Aujourd'hui elle concerne surtout les femmes divorcées ou séparées issues de tous les milieux sociaux.

De part la diversité des situations, la monoparentalité est difficile à appréhender d'autant qu'elle ne constitue qu'un épisode de la vie. Elle reste mal connue.

Toutefois, parce qu'elles ne comptent qu'un seul adulte, ces familles sont confrontées à des obstacles supplémentaires : le manque de temps, des difficultés à l'accès à la propriété, à l'emploi... qui les rendent plus fragiles.

Afin d'approfondir sa connaissance des familles monoparentales du département du Territoire de Belfort, l'Observatoire de la Famille a souhaité interroger ces familles sur les points suivants :

- leur histoire et leur structure familiale
- leur vie quotidienne
- les relations parents/enfants après une séparation ou un divorce
- la scolarité, les loisirs et les vacances des enfants
- leur logement
- leur emploi et leurs revenus

1. Histoire et structure familiale

De part la diversité des situations, les familles monoparentales ne forment pas un groupe homogène. Leur histoire est le premier élément permettant de les appréhender.

A la suite de quel évènement ces familles se sont-elles constituées ? Comment sont-elles constituées ? Quelles sont leurs caractéristiques ?

2. Vie quotidienne

Parce qu'elles ne comptent qu'un seul adulte, les familles monoparentales sont confrontées à des obstacles supplémentaires notamment le manque de temps, la prise de responsabilité...

De ce fait, rencontrent-elles des difficultés d'organisation ? Quelles sont-elles ? Evoluent-elles avec le temps ?

Leur réorganisation familiale, les a-t-elle conduit à consacrer davantage de temps à certaines activités quotidiennes ? Quelles sont-elles ? Pour y faire face, font-elles appel à de l'aide extérieure ? Quel est leur réseau d'aide ? Comment l'utilisent-elles ?

3. Les relations parents/enfants après une séparation ou un divorce

Suite à une séparation, un divorce, les familles doivent se réorganiser et redéfinir la place et le rôle de chacun.

Dans quelles conditions les enfants rencontrent-ils leur autre parent ? A quelle fréquence ?

Dans quel climat, les deux parents assurent-ils leur rôle de co-éducateur ? Quels rapports entretiennent-ils ? Existe-t-il des sujets plus difficiles à gérer ? Ont-ils fait appel à des services de médiation ou autres pour régler ces difficultés ?

Les familles ont-elles adopté un mode de garde alternée ? Si tel est le cas, en sont-elles satisfaites ?

4. La scolarité, les loisirs et les vacances des enfants

La réussite scolaire dépend avant tout de la catégorie socio-professionnelle des parents, de leur niveau culturel et du niveau d'études de la mère. Toutefois, à niveau égal, les enfants des familles monoparentales poursuivent moins longtemps leurs études que les enfants issus de familles dont les parents sont encore en couple.

L'argent est-il la seule raison qui empêcherait les parents de ne pas soutenir leurs enfants dans la poursuite de leurs études après le bac ?

Parce qu'elles ne comptent qu'un seul adulte, les familles monoparentales manquent de temps, de moyens financiers...

Cela a-t-il des conséquences sur les loisirs et les vacances des enfants ? Quels sont les loisirs et les vacances des enfants de familles monoparentales ?

5. Logement

Parce qu'elles ne comptent qu'un seul adulte, les familles monoparentales disposent généralement de « faibles » revenus, manquent de temps et peuvent subir des discriminations. Le logement traduit bien ces constats.

Quelles sont leurs conditions de logement ? Subissent-elles des discriminations ? Outre l'aspect financier, pourquoi ont-elles choisi le logement dans lequel elles vivent ? Rencontrent-elles des difficultés pour rester dans leur logement ?

6. Emploi et revenus

Parce qu'elles ne comptent qu'un seul adulte, et qu'elles ont principalement des femmes à leur tête, les familles monoparentales sont plus fragiles en terme économique. Elles sont confrontées aux difficultés du marché de l'emploi des femmes en général (salaires faibles, emplois précaires...) et doivent faire face à des responsabilités familiales plus importantes puisqu'elles sont seules à assumer au quotidien la garde de leurs enfants.

Les monoparents exercent-ils une activité professionnelle ? Quel temps y consacrent-ils ?

La garde des enfants est-elle un frein pour exercer une activité professionnelle ?

Les ressources du ménage permettent-elles de répondre aux dépenses courantes de la famille ?

Leur salaire est-il synonyme d'auto-suffisance ?

Méthodologie

Selon l'INSEE, une étude doit porter sur un échantillon de 1 000 individus pour obtenir une marge d'erreur minime. Afin d'obtenir cet échantillon, le questionnaire a été envoyé à 3633 familles monoparentales du Territoire de Belfort en juin 2005. Cependant, seuls 731 familles monoparentales ont répondu à notre sollicitation. De ce fait l'étude ne portera que sur un échantillon de 700 familles soit 15% des familles monoparentales du département. Les adresses de ces ménages sont issues des fichiers des allocataires de la CAF et de la MSA. Notre échantillon possède donc une particularité. Toutes les personnes interrogées perçoivent au moins une aide publique que ce soit au titre du logement ou de la famille alors que toutes les familles monoparentales du département ne sont pas bénéficiaires de ces prestations. Le profil des répondants ne correspond pas exactement à celui de cette population recensée en 1999. Une pondération a donc

été effectuée. Elle consiste à reprendre le profil de la population du département à partir des données du recensement de 1999 et à redessiner un échantillon en fonction des caractéristiques de cette dernière.

Au départ il était question d'effectuer un redressement sur plusieurs variables, notamment le sexe, l'âge et la catégorie socio-professionnelle du parent référent de la famille monoparentale. Suite à des recherches bibliographiques, nous avons choisi de ne conserver que le sexe comme variable de redressement. En effet, que ce soit au niveau national ou au niveau des départements de Franche-Comté, la monoparentalité est vécue différemment selon que l'on soit un homme ou une femme. Le redressement effectué sur l'échantillon diminue le poids des hommes au profit de celui des femmes, ceux-ci étant surreprésentés dans l'échantillon recueilli.

Nombre de questionnaires envoyés : 3633

Nombre de questionnaires reçus : 731

Nombre de questionnaires constituant l'échantillon d'étude : 700

Répartition des familles monoparentales selon le sexe du parent référent

Sexe du monoparent	Répartition des familles en %	
	Au recensement de 1999	Dans l'échantillon
Homme	15	20
Femme	85	80
Total	100	100

Note de lecture : 15% des monoparents au recensement de 1999 étaient des hommes

Dans l'ensemble du document le calcul des pourcentages prend en compte les non-répondants

1. Structure et histoire familiale

1.1. Composition des familles monoparentales

La monoparentalité concerne en 1999, **4663** familles du Territoire de Belfort soit **12,27%** des familles.

Cette situation familiale est principalement vécue par des femmes. **85%** des familles monoparentales ont pour parent référent, une femme, et **15%**, un homme.

La monoparentalité touche **5522** enfants âgés de moins de 25 ans soit **14,46%** des enfants du département.

Les familles monoparentales comptent en moyenne **1,78** enfants en leur sein et **1,75** enfants à charge.

Répartition des familles monoparentales selon le nombre d'enfants (en%)

	Nombre d'enfants par famille						Total
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants ou plus	Non répondants	
Répartition des familles selon le nombre total d'enfants	43	36	13	3	1	4	100
Répartition des familles selon le nombre d'enfants à charge	47	37	12	2	1	1	100

Note de lecture : 43% des familles monoparentales comptent un seul enfant
47% des familles monoparentales ont un seul enfant à charge

1.2. Les origines de la monoparentalité

La monoparentalité fait principalement suite à une vie conjugale, **86%** des personnes à la tête de familles monoparentales vivaient en

couple avant de se retrouver seules au quotidien avec leurs enfants.

Répartition des monoparents selon leur situation conjugale antérieure (en%)

Situation conjugale antérieure	Part des monoparents
En couple	86
Sans conjoint	12
Non répondants	2
Total	100

Note de lecture : 86% des monoparents vivaient en couple avant de vivre seuls avec leurs enfants

La présence d'un conjoint dans les familles, aujourd'hui monoparentales, dépend de deux facteurs. Selon toute logique, du sexe du monoparent, puis de l'âge du parent au moment où la monoparentalité est survenue.

En effet, 4 monoparents sur 10 âgés de moins de 25 ans au moment des faits vivaient seuls, contre 1 monoparent âgés de 30 ans et plus

Répartition des monoparents selon leur âge et leur situation conjugale au moment où la monoparentalité est survenue (en %)

Classe d'âge des monoparents	Monoparents vivant en couple	Monoparents ne vivant pas en couple	Non répondants	Ensemble des monoparents
Moins de 25 ans	62	37	1	14
De 25 à 29 ans	88	11	1	16
De 30 à 39 ans	91	8	1	44
De 40 à 49 ans	95	4	1	19
De 50 ans et plus	86	6	8	2

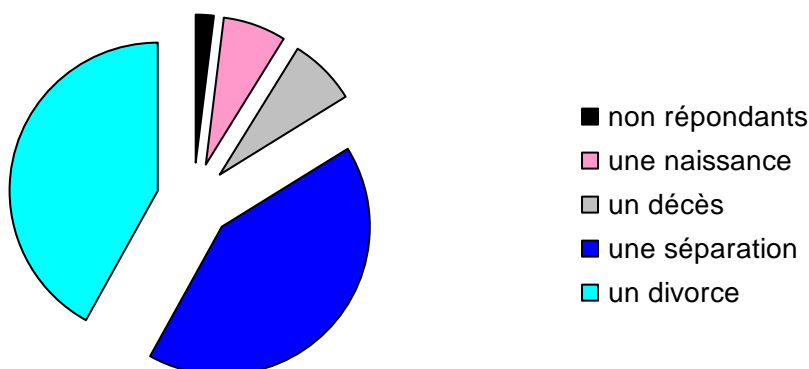
Note de lecture : 62% des monoparents âgés de moins de 25 ans vivaient en couple avant d'assumer cette monoparentalité

Par ailleurs, 14% de l'ensemble des monoparents étaient âgés de moins de 25 ans

Aujourd'hui, le décès n'est plus l'origine principale de la monoparentalité. Il ne concerne que **7%** des familles. **85%** des parents qui, aujourd'hui, vivent seuls au

quotidien avec leurs enfants ont connu une séparation ou un divorce. Le célibat avec enfant est le fait de **7%** des familles monoparentales.

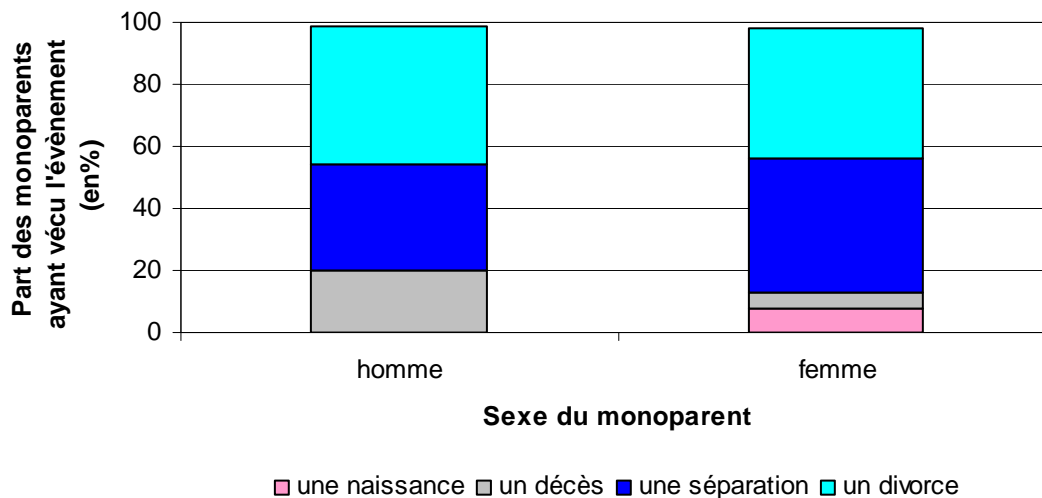
Répartition des familles monoparentales selon la nature de l'évènement qui a provoqué cette situation



Les hommes et les femmes ne deviennent pas monoparents dans les mêmes circonstances. Les hommes sont plus souvent responsables d'une famille de ce type après le décès de leur conjoint ou leur divorce. Les femmes ne sont pas moins

touchées par le veuvage mais elles sont proportionnellement plus nombreuses à avoir connu une séparation ou un divorce. Il semble toutefois, que le divorce permette plus aux hommes de vivre au quotidien avec leurs enfants que la séparation.

Nature de l'évènement ayant provoqué la monoparentalité selon le sexe du monoparent



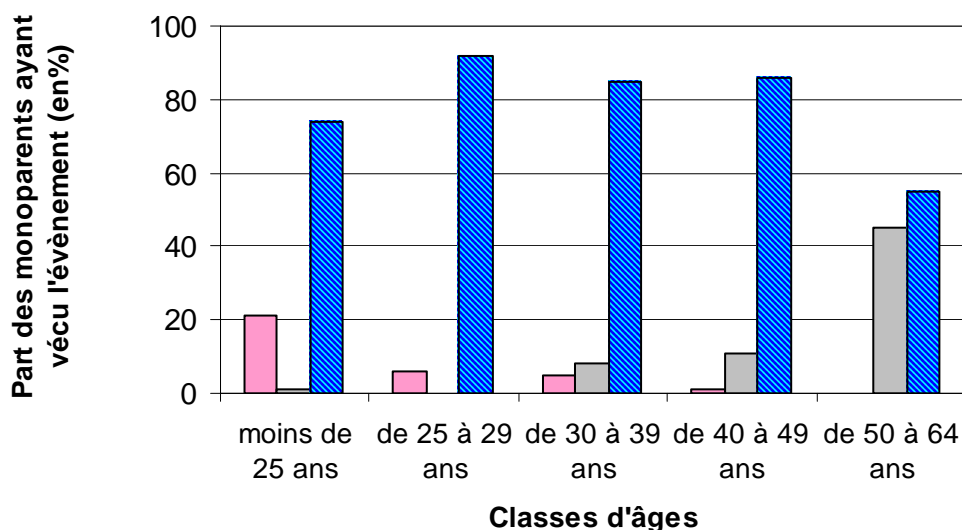
L'évènement à l'origine de la monoparentalité diffère selon l'âge du parent au moment où celle-ci est survenue. Le célibat avec enfant concerne davantage les personnes âgées de moins de 25 ans que les autres. La recomposition familiale et la vie de couple expliquent la faible proportion des

«mères célibataires» dans les autres classes d'âges.

Le divorce ou la séparation est dans plus de **80%** des cas, la cause de la monoparentalité entre 25 et 49 ans.

Le décès du conjoint, donne plus souvent lieu à cette situation familiale lorsque le monoparent est âgé de 50 ans et plus

Les évènements à l'origine de la monoparentalité selon l'âge du monoparent au moment des faits

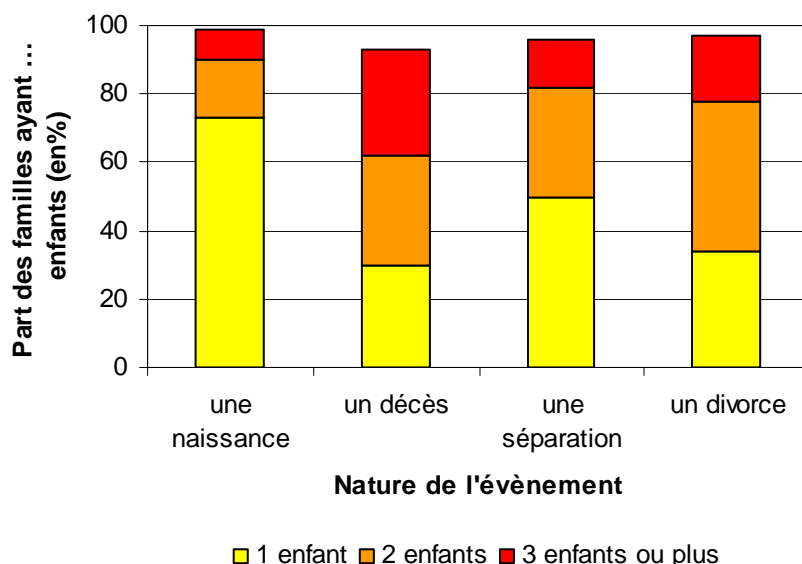


■ une naissance ■ un décès ■ une séparation ou un divorce

Le nombre d'enfants que compte ces familles dépend de la situation familiale qui a précédé la monoparentalité. En effet, les familles qui se sont formées à la suite d'une naissance sans conjoint ou d'une séparation, comptent

majoritairement un seul enfant alors que les familles issues d'un divorce ou d'un décès dénombrent dans plus de la moitié des cas, deux enfants et plus.

Nombre d'enfants dans les familles selon la nature de l'évènement à l'origine de la monoparentalité

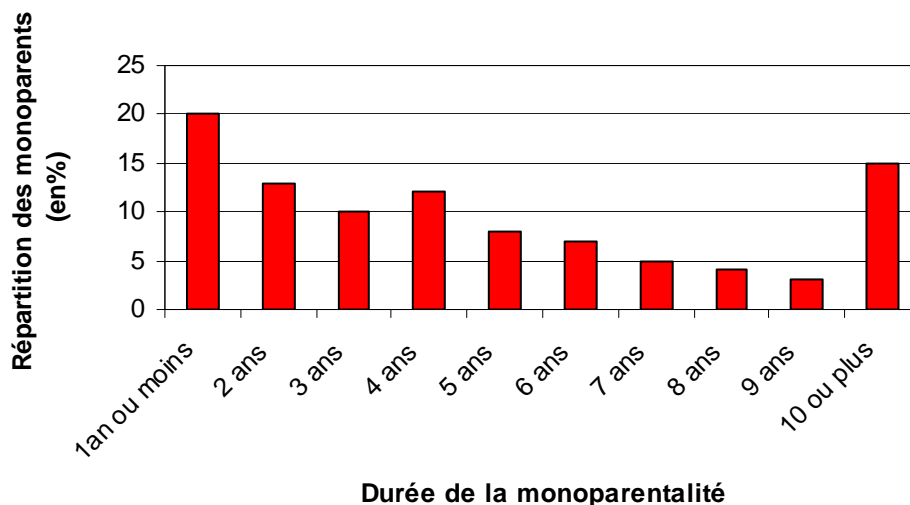


1.3. Durée et fréquence de la monoparentalité

La monoparentalité ne constitue qu'une tranche de vie. De durée variable, elle est vécue en moyenne depuis 5,23 ans. En

2005, 20% des monoparents ne vivent plus en couple depuis moins d'un an et 55% depuis moins de 5 ans.

Répartition des monoparents selon la durée de leur monoparentalité



La monoparentalité est vécue dans **83%** des cas, pour la première fois.

Les monoparentalités successives ne sont pas plus le fait des femmes que des hommes.

Répartition des monoparents selon leur sexe et le nombre de fois qu'ils ont vécu cette situation familiale (en%)

Nombre de fois que la monoparentalité a été vécue à ce jour	Homme	Femme	Ensemble des monoparents
1 fois	86	82	83
2 fois ou plus	14	17	16
Non répondants	0	1	1
Total	100	100	100

Note de lecture : 86% des monoparents de sexe masculin vivent leur monoparentalité pour la première fois
Par ailleurs, 83% de l'ensemble des monoparents vivent leur monoparentalité pour la première fois

Les monoparents qui ont déjà vécu cette situation familiale sont aujourd'hui, principalement séparés de leur conjoint.

Répartition des monoparents selon l'évènement à l'origine de leur situation familiale actuelle et le nombre de fois qu'ils l'ont vécue (en%)

Nombre de fois que la monoparentalité a été vécue à ce jour	Evènement à l'origine de la monoparentalité actuelle				Ensemble des monoparents
	Une naissance	Une séparation	Un divorce	Un décès	
1 fois	85	76	89	96	83
2 fois ou plus	11	23	11	4	16
Non répondants	4	1	0	0	1
Total	100	100	100	100	100

Note de lecture : 85% des monoparents qui vivent cette situation familiale suite à une naissance, la vivent ainsi pour la première fois.

Par ailleurs, 83% de l'ensemble des monoparents vivent leur monoparentalité pour la première fois

2. Vie quotidienne

2.1. Organisation du quotidien

Pour la plupart des monoparents, vivre seul au quotidien avec ses enfants implique de prendre en charge ce que l'autre parent assumait.

Depuis qu'ils assurent seuls le quotidien, ces parents accordent plus de temps à certaines tâches, notamment aux démarches administratives (**48%**), aux petits travaux de la maison (**41%**), aux tâches ménagères (**37%**) et à la garde des enfants (**35%**).

Toutefois cette nouvelle répartition des temps varie selon la composition de la famille. Les

hommes accordent davantage de temps aux tâches ménagères (**65%** des hommes contre **34%** des femmes) et aux devoirs de leurs enfants (**40%** des hommes contre **21%** des femmes) tandis que les femmes consacrent davantage de temps aux petits travaux de la maison (**43%** des femmes contre **30%** des hommes). Ils reprennent tout simplement en charge ce que l'autre parent assumait dans une distribution traditionnelle des tâches au sein du couple.

Répartition des monoparents qui ont consacré plus de temps aux tâches de la vie quotidienne depuis qu'ils vivent seuls au quotidien avec leurs enfants selon leur sexe (en %)

Tâches de la vie quotidienne	Homme	Femme	Ensemble des monoparents
Démarches administratives	45	48	48
Petits travaux de la maison (bricolage...)	30	43	41
Tâches ménagères	65	34	37
Garde des enfants	39	34	35
Conduite des enfants à l'école et à d'autres activités	38	32	33
Aide aux devoirs des enfants	40	21	23
Temps personnel	14	15	15
Autre	4	5	5
Non-Répondants	1	3	3

Note de lecture : 45% des hommes ont attribué plus de temps aux démarches administratives depuis qu'ils vivent seuls au quotidien avec leurs enfants.

Par ailleurs, 48% de l'ensemble des monoparents ont attribué plus de temps aux démarches administratives depuis qu'ils vivent seuls au quotidien avec leurs enfants.

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

2.2. Les difficultés du quotidien

Cette réorganisation familiale génère certaines difficultés. Aujourd'hui, pour **41%** des monoparents, le plus difficile est de trouver de l'aide morale, matérielle ou financière ; **36%** estiment qu'il est difficile de porter seul la responsabilité quotidienne des

soucis et des décisions et pour **32%** des monoparents, assurer les tâches de la vie courante et la responsabilité éducative des enfants est difficile. Avec le temps, ces difficultés ne changent guère.

Les trois principales difficultés rencontrées par les monoparents (en %)

Types de difficultés	Au moment où les parents se sont retrouvés seuls	Aujourd'hui
Trouver de l'aide morale, matérielle (bricolage...) et financière	46	41
Porter seul(e) au quotidien la responsabilité des soucis et des décisions	43	36
Assurer seul(e) au quotidien toutes les tâches de la vie quotidienne	33	32
Assumer seul(e) au quotidien la responsabilité éducative des enfants	26	25
Trouver du temps pour soi	30	34
Exercer ou rechercher une activité professionnelle	29	26
Assurer seul(e) au quotidien les déplacements des enfants et les démarches administratives	19	19
S'occuper seul(e) au quotidien des enfants	20	19
Non-Répondants	9	5

Note de lecture : 46 % des monoparents ont eu pour principale difficulté de trouver de l'aide matérielle et morale au moment où ils se sont retrouvés seuls au quotidien avec leurs enfants.

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que trois.

Homme ou femme, les monoparents connaissent les mêmes difficultés. Les

femmes ont toutefois plus de difficultés à trouver de l'aide morale et matérielle.

Les trois principales difficultés rencontrées par les monoparents selon leur sexe (en %)

Type de difficultés	Aujourd'hui	
	Homme	Femme
Exercer ou rechercher une activité professionnelle	23	27
Assurer seul(e) au quotidien toutes les tâches de la vie quotidienne	41	30
Trouver de l'aide morale, matérielle (bricolage...) et financière	32	43
Porter seul(e) au quotidien la responsabilité des soucis et des décisions	40	35
S'occuper seul(e) au quotidien des enfants	22	19
Trouver du temps pour vous	37	34
Assumer seul(e) au quotidien la responsabilité éducative des enfants	32	24
Assurer seul(e) au quotidien les déplacements des enfants et les démarches administratives	18	19
Non-Répondants	5	5

Note de lecture : 23 % des monoparents de sexe masculin ont pour principale difficulté d'exercer ou de rechercher une activité professionnelle.

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que trois.

Qu'ils exercent ou non une activité professionnelle, les monoparents ne rencontrent pas les mêmes difficultés. Bien entendu, les actifs ont plus de mal à se libérer du temps personnel et les inactifs

soulignent leur peine à trouver un emploi. Mais une fois la situation familiale stable, assumer seul les responsabilités éducatives et porter le poids des décisions posent davantage de difficultés aux actifs.

Les trois principales difficultés rencontrées par les monoparents selon leur activité professionnelle (en %)

Types de difficultés	Au moment où les parents se sont retrouvés seuls		Aujourd'hui	
	Actifs	Inactifs	Actifs	Inactifs
Exercer ou rechercher une activité professionnelle	22	44	11	54
Assurer seul(e) au quotidien toutes les tâches de la vie quotidienne	34	30	34	28
Trouver de l'aide morale, matérielle (bricolage...) et financière	46	47	40	46
Porter seul(e) au quotidien la responsabilité des soucis et des décisions	46	37	40	29
S'occuper seul(e) au quotidien des enfants	21	17	18	22
Trouver du temps pour vous	35	20	42	18
Assumer seul(e) au quotidien la responsabilité éducative des enfants	28	22	29	18
Assurer seul(e) au quotidien les déplacements des enfants et les démarches administratives	20	17	18	22
Non-Répondants	6	14	5	5

Note de lecture : 22% des monoparents actifs ont pour principale difficulté d'exercer une activité professionnelle au moment où ils se sont retrouvés seuls au quotidien avec leurs enfants.

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que trois.

L'âge des enfants et l'âge du parent ne sont pas corrélés au type de difficultés rencontrées. On note toutefois, que ce sont les monoparents âgés de moins de 30 ans qui ont le plus de difficultés à rechercher ou à

exercer un emploi. **44%** d'entre eux ont ce type de difficultés contre **23%** de l'ensemble des monoparents. Le marché de l'emploi peu favorable aux jeunes et la garde des enfants encore petits, justifient cette particularité.

2.3. Le réseau d'aide des familles monoparentales

2.3.1. Fréquence d'utilisation du réseau d'aide

Seuls à assumer l'organisation de leur foyer, la plupart des monoparents manquent de temps pour effectuer toutes les tâches du quotidien. Pour répondre à leurs besoins, **44%** d'entre eux sollicitent leur entourage plus souvent qu'avant.

19% des monoparents n'ont cependant rien changé à leurs habitudes et **18%** font moins appel qu'avant à leurs relations pour les aider. Le changement de situation familiale

s'accompagne souvent d'une modification des relations avec l'entourage pouvant provoquer un appauvrissement du réseau d'aide. Dans ces circonstances les monoparents ne peuvent plus faire appel aux mêmes personnes qu'avant, les conduisant ainsi, à demander moins d'aide. Toutefois seuls **5%** des monoparents ne font jamais appel à de l'aide extérieure.

Fréquence à laquelle les monoparents demandent de l'aide à leur entourage (en %)

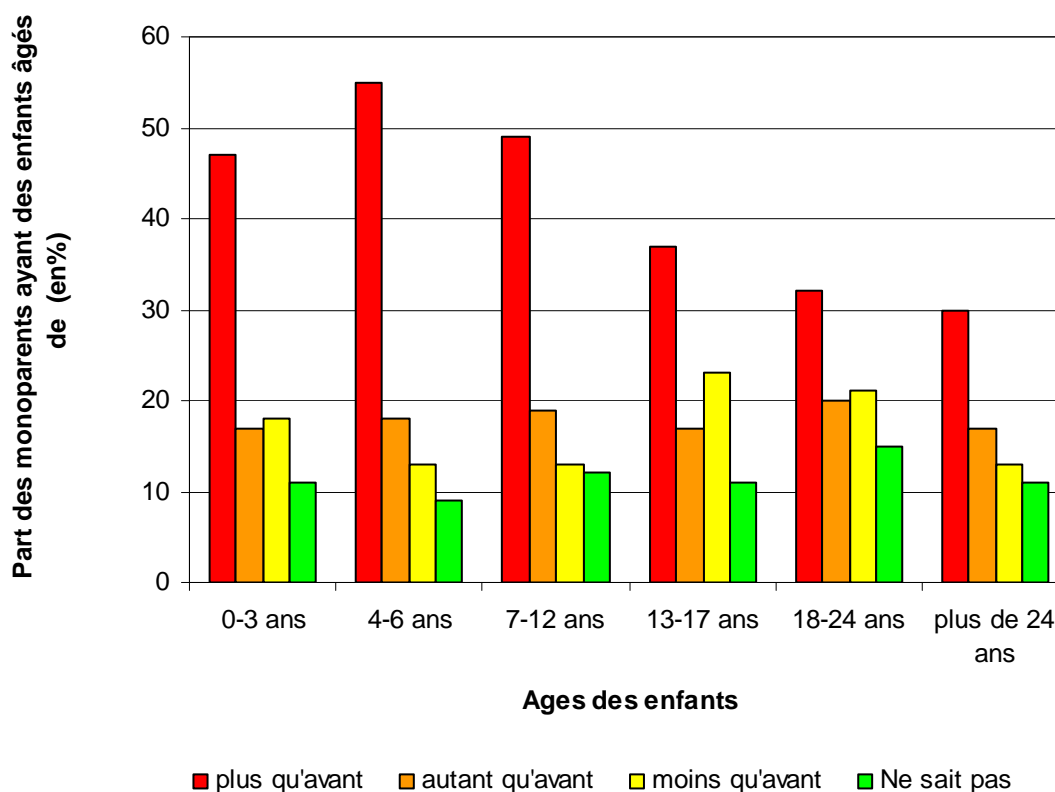
Fréquence de l'aide demandée	Part des monoparents
Plus qu'avant	44
Autant qu'avant	19
Moins qu'avant	18
Ne sait pas	11
Non-Répondants	8
Total	100

Note de lecture : 44% des monoparents demandent plus d'aide à leur entourage depuis qu'ils vivent seuls au quotidien avec leurs enfants

Selon, l'âge des enfants, les monoparents font différemment appel à leur réseau d'aide en terme de fréquence. Plus les enfants sont

jeunes, plus l'entourage est sollicité. Leur garde en est la principale cause.

Fréquence à laquelle les monoparents demandent de l'aide selon l'âge de leurs enfants



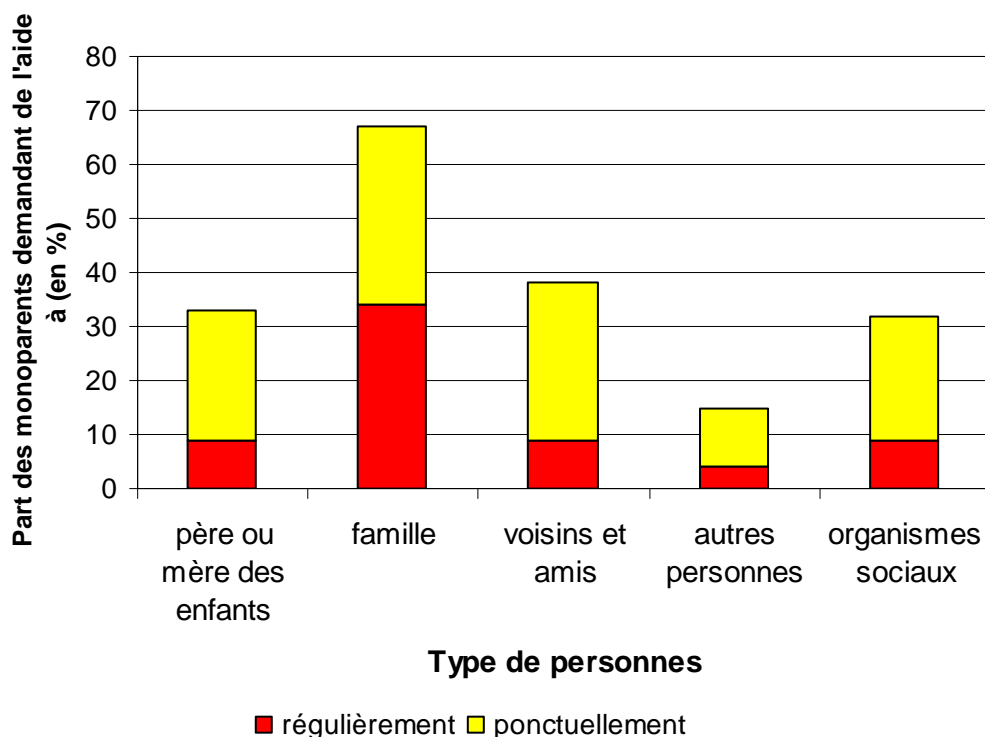
La principale source d'aide des monoparents est la famille. Quelle que soit la tâche à effectuer, **67%** des monoparents font appel à elle. D'ailleurs, **34%** sollicitent ses services régulièrement.

38% des monoparents utilisent leur cercle d'amis. Les voisins et les amis rendent service de temps à autre. Les monoparents interpellent ponctuellement les services sociaux.

Ceux-ci se tournent peu vers l'autre parent des enfants. Seuls **33%** d'entre eux

s'adressent à lui. L'aide requise s'apparente principalement à du dépannage.

Fréquence à laquelle les monoparents font appel à leur réseau d'aide



2.3.2. Tâches qui nécessitent de l'aide

Les monoparents ont besoin d'un réel soutien pour la garde de leurs enfants. **66%** d'entre eux sollicitent leur entourage pour l'assurer. Les monoparents étant principalement des

femmes, **48%** d'entre eux font appel à de l'aide extérieure pour les petits travaux de la maison.

Tâches pour lesquelles les monoparents demandent de l'aide (en %)

Tâches	Part des monoparents qui demandent de l'aide (en %)
Garde des enfants	66
Petits travaux de la maison	48
Conduite des enfants à l'école et à d'autres activités	34
Démarches administratives	24
Aide aux devoirs des enfants	17
Tâches ménagères	10

Note de lecture : 66% des monoparents demandent de l'aide pour la garde de leurs enfants.

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

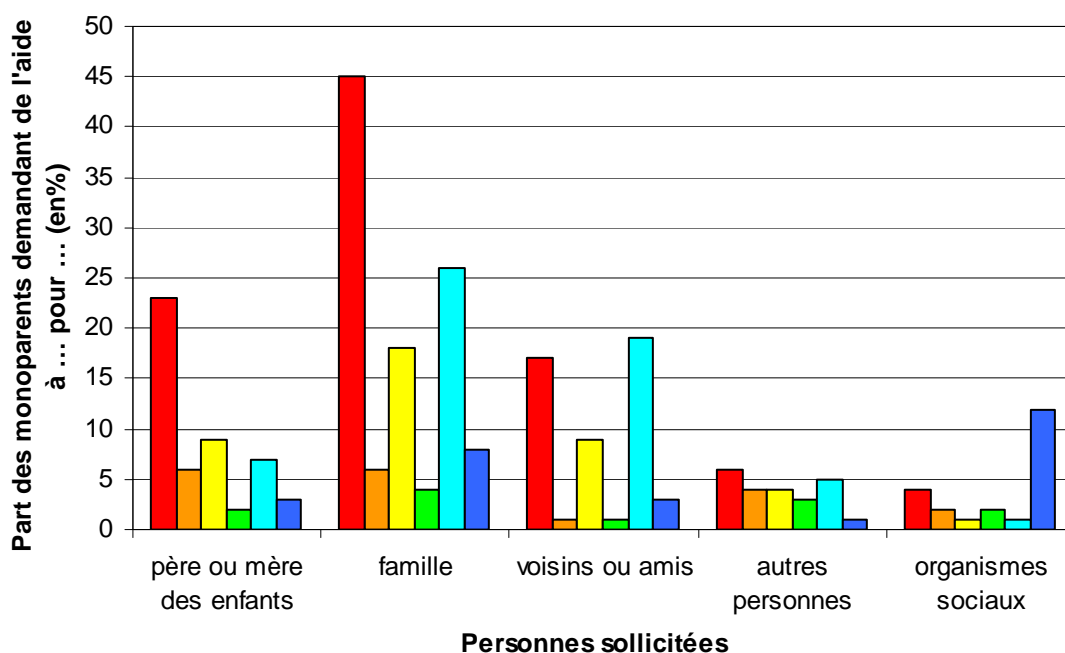
Ne prend pas en compte les non réponses

Même si la famille constitue la principale source d'aide des monoparents, selon la tâche à réaliser, ceux-ci n'ont pas le même interlocuteur. Malgré la faible demande d'aide auprès de l'autre parent des enfants, c'est à lui que les monoparents s'adressent le plus souvent pour garder leurs enfants, après la famille. Ce dernier intervient peu dans le reste du quotidien.

Les voisins et amis participent aux petits travaux de la maison, ainsi qu'à la garde et à la conduite des enfants à leurs différentes activités.

Les services sociaux accompagnent essentiellement les familles dans leurs démarches administratives. Mais, seuls **12%** des monoparents sollicitent leur aide.

Tâches pour lesquelles l'environnement est sollicité

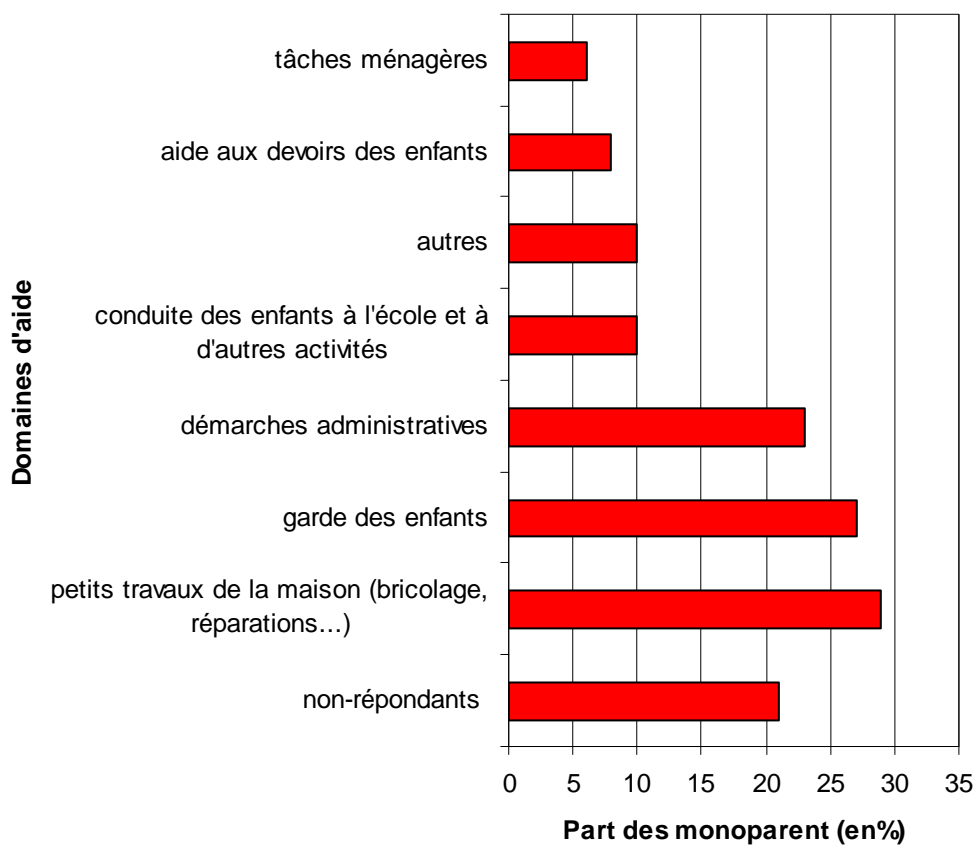


2.3.3. Domaines pour lesquels il est difficile de trouver de l'aide

Malgré une demande d'aide importante pour réaliser les petits travaux de la maison, c'est dans ce domaine que les familles ont le plus de difficultés à obtenir un coup de main (**35%**).

Trouver un soutien pour réaliser les démarches administratives et pour garder les enfants est tout aussi problématique. Pour plus de **20%** des monoparents c'est dans ces deux domaines qu'il est le plus difficile de se faire aider.

Les deux principaux domaines pour lesquels il est plus difficile de trouver de l'aide



Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que deux.

Selon, le type d'aide recherché, les monoparents ne rencontrent pas les mêmes difficultés suivant leur sexe. En effet, les femmes ont plus de difficultés à trouver de l'aide pour les petits travaux de la

maison (30%), que les hommes (21%). A contrario, les hommes ont plus de mal à trouver un soutien scolaire pour leurs enfants (16%) que les femmes (7%).

Les deux principaux domaines pour lesquels il est difficile de trouver de l'aide selon le sexe du monoparent (en%)

Types d'aide	Homme	Femme	Ensemble des monoparents
Petits travaux de la maison (bricolage, réparations...)	21	30	35
Garde des enfants	20	28	24
Démarches administratives	28	21	22
Conduite des enfants à l'école et à d'autres activités	13	9	12
Aide aux devoirs des enfants	16	7	10
Tâches ménagères	8	5	5
Autres	10	6	7
Non répondants	24	20	21

Note de lecture : 21% des hommes considèrent que les petits travaux de la maison sont l'un des deux domaines pour lequel il est difficile de trouver de l'aide.

Par ailleurs, 35% de l'ensemble des monoparents considèrent que les petits travaux de la maison sont l'un des deux domaines pour lequel il est difficile de trouver de l'aide.

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents ne pouvaient en sélectionner que deux.

3. Séparation / Divorce

3.1. Les relations entre les enfants et le parent qui ne vit pas au quotidien avec eux

3.1.1. Fréquence de ces relations

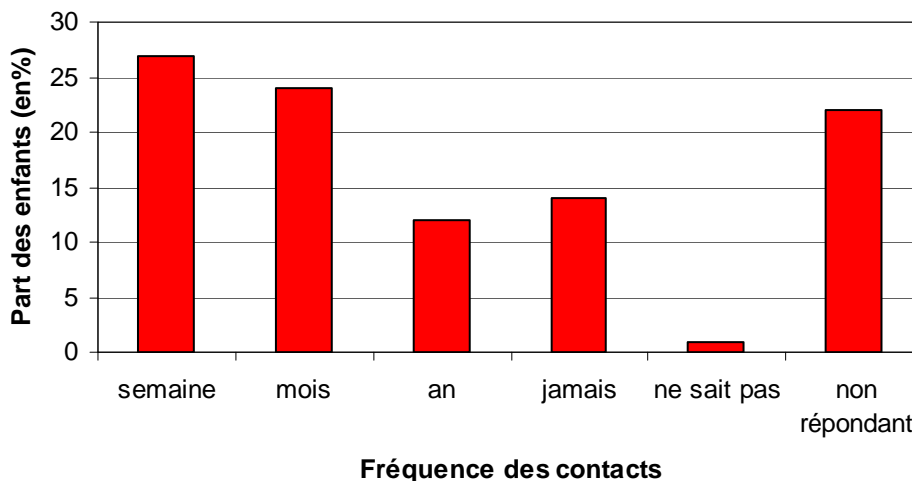
27% des enfants de familles monoparentales ont des contacts avec leur autre parent une à plusieurs fois par semaine et **24%** une à plusieurs fois par mois. Mais, **26%** des enfants en ont peu, voire pas du tout.

Le mode de séparation (séparation ou divorce) et le sexe du monoparent n'ont pas

d'influence sur la fréquence de ces contacts. Par contre, plus les monoparents sont diplômés, plus les contacts avec l'autre parent sont fréquents.

84% des enfants d'une même fratrie ont des relations semblables avec leur autre parent.

Fréquence à laquelle les enfants ont des contacts avec leur autre parent



(% par rapport aux réponses par enfant)

Mais la régularité des contacts varie selon l'âge de l'enfant. Les enfants en bas âge ont des contacts fréquents avec leur autre parent. Avec l'adolescence, ceux-ci semblent

diminuer, et ce phénomène s'accroît avec la majorité. Il paraît difficile de maintenir un lien lorsque l'on ne vit pas ensemble au quotidien.

Fréquence à laquelle les enfants ont des contacts avec leur autre parent selon leur âge actuel (part des enfants en %)

Fréquence des contacts	Age actuel des enfants					
	0 à 3 ans	4 à 6 ans	7 à 12 ans	13 à 17 ans	18 à 24 ans	Plus de 24 ans
Une à plusieurs fois par semaine	40	44	40	28	23	7
Une à plusieurs fois par mois	32	29	33	29	28	27
Une à plusieurs fois par an	6	10	12	20	22	8
Jamais	20	16	13	21	24	24
Ne sait pas	2	1	2	2	3	34
Total	100	100	100	100	100	100

Note de lecture : 40% des enfants âgés de 0 à 3 ans ont des contacts avec leur autre parent, une à plusieurs fois par semaine.

Attention les non réponses ne sont pas incluses dans les calculs

La perception d'une pension alimentaire ou de l'Allocation de Soutien Familial (ASF) ont une incidence sur les contacts qu'entretiennent les enfants avec leur autre parent. En effet, parmi les enfants qui ne voient jamais leur autre parent (**12%**), **59%** d'entre eux ne sont pas destinataires d'une pension alimentaire et **60%** des enfants dont la famille monoparentale perçoit l'ASF ne voient jamais ou presque jamais leur autre parent. Et puis, **25%** des enfants dont les

monoparents ne travaillent pas n'entretiennent pas de contacts avec leur autre parent.

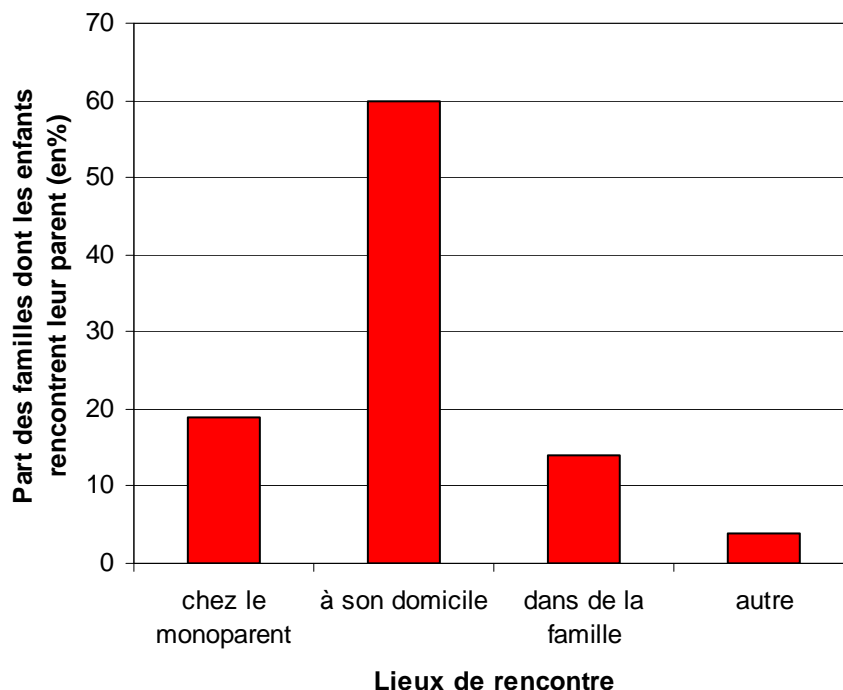
Enfin les enfants dont les familles ont eu à faire appel aux services de protection de l'enfance sont trois fois plus nombreux que l'ensemble des enfants à ne pas voir leur autre parent et deux fois plus nombreux si la famille a eu recours au juge des enfants.

3.1. 2. Lieux de rencontre privilégiés par le parent ne vivant pas au quotidien avec ses enfants

Le lieu privilégié par l'autre parent pour rencontrer ses enfants est sa résidence.

Dans **60%** des familles, les enfants rencontrent leur autre parent au domicile de celui-ci.

Lieu où les enfants rencontrent leur autre parent



3.2. Les difficultés rencontrées par les parents pour prendre des décisions communes pour l'éducation de leurs enfants

3.2.1. Fréquence des difficultés avec l'autre parent des enfants

Après une séparation ou un divorce, peu nombreux sont les parents à ne pas avoir de difficultés pour prendre de décisions communes avec leur ancien conjoint pour leurs enfants. Avec le temps, les rapports entre les deux parents évoluent peu. Au moment de la séparation **25%** des monoparents n'ont jamais de difficultés à prendre de décisions communes avec l'autre

parent concernant les enfants. Aujourd'hui, **15%** des monoparents déclarent ne jamais en rencontrer.

La légère augmentation de la fréquence des désaccords peut avoir plusieurs origines : la recomposition familiale, la fin de la confusion entre problèmes conjugaux et problèmes des enfants...

Fréquence à laquelle les monoparents ont des difficultés à prendre des décisions communes avec le père ou la mère de leurs enfants (en %)

Fréquence des difficultés	Au moment de la séparation	Aujourd'hui
Souvent	33	24
Quelquefois	31	51
Jamais	25	15
Ne sait pas	2	2
Non répondants	9	8
Total	100	100

Note de lecture : au moment de la séparation 33 % des parents ont souvent des difficultés à prendre des décisions communes avec leur ancien conjoint concernant leurs enfants.

3.2.2. Domaines de discorde

Le principal sujet de discorde est l'argent quelle que soit la durée de la monoparentalité.

Domaines de désaccords entre les deux parents concernant les enfants (part des monoparents en %)

Domaine de désaccord	Au moment de la séparation	Aujourd'hui
Responsabilité parentale	33	23
Lieu de résidence des enfants et partage des temps de vie	18	10
Scolarité des enfants	14	13
Loisirs et activités des enfants	18	16
Santé des enfants	9	7
Finances	65	56
Autres	4	4
Non répondants	15	23

Note de lecture : 33% des monoparents ont eu des difficultés à prendre une décision commune avec leur ancien conjoint pour des questions de responsabilité parentale
Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

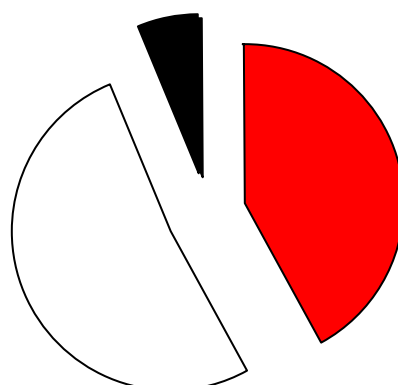
3.3. Relations parents/services/institutions

3.3.1. L'utilisation du service de médiation familiale

Afin de régler certains désaccords, **42%** des familles savent qu'elles peuvent recourir aux

services de médiation familiale ; **35%** des familles monoparentales y ont fait appel.

Part des monoparents divorcés ou séparés qui connaissent la médiation familiale



■ oui □ non ■ non réponse

3.3.2 L'utilisation des services suite à une séparation ou à un divorce

Services utilisés par les monoparents (en %)

Types de services utilisés	Ensemble des monoparents
Centre médico-psychologique	23
Psychologue libéral	14
Services sociaux	37

Note de lecture : 23% de l'ensemble des monoparents ont déjà fait appel à un centre médico-psychologique

Séparés ou divorcés, les monoparents font peu appel à la justice pour s'organiser avec

l'autre parent tant au niveau financier qu'au niveau des relations parents/enfants.

Part des monoparents face à une situation procédurale (en %)

Types de services utilisés	Ensemble des monoparents
Juge des affaires familiales	28
Service de protection de l'enfance	5
Juge des enfants	10

Note de lecture : 28% de l'ensemble des monoparents ont déjà dû rendre compte de leur situation au juge des affaires familiales

3.3.3 Système de résidence alternée

19% des parents séparés ou divorcés ont adopté un système de résidence alternée. Ce résultat obtenu dans l'enquête peut être erroné. De nombreuses personnes ont

déclarées avoir adopté ce système alors qu'il n'était pas encore mis en place lors de leur séparation.

4. Scolarité, loisirs et vacances des enfants

4.1. Scolarité des enfants

Dans le département, **57%** des monoparents estiment qu'il est plus difficile de soutenir ses enfants dans leur scolarité lorsque l'on vit seul. **30%** n'y voit cependant pas de changement.

Parmi les personnes qui trouvent cela plus difficile, **29%** d'entre elles ont consacré plus de temps aux devoirs de leurs enfants depuis qu'elles assument seules le quotidien.

Ce sont les monoparents dont les enfants sont âgés de 13 à 17 ans qui sont les plus sensibles à ces difficultés. Et puis, les hommes (**68%**) trouvent cela plus difficile que les femmes (**55%**).

La poursuite des études après le bac des enfants de ces familles est principalement conditionnée par leurs possibilités financières. **78 %** des monoparents ne pourraient apporter leur soutien à leurs enfants faute de disponibilités pécuniaires.

D'autres raisons empêcheraient également ces parents de soutenir leurs enfants, notamment les difficultés scolaires de ces derniers (**23%**) et le niveau jugé, élevé, des études supérieures (**12%**)

4.2. Loisirs des enfants

4.2.1. Temps partagé monoparents/ enfants.

26% des monoparents partagent plus de temps de loisir avec leurs enfants depuis qu'ils vivent seuls au quotidien avec eux. **39%** n'ont rien changé à leurs habitudes et **27%** lui consacrent moins de temps qu'avant. Aucun paramètre ne permet d'expliquer cette augmentation de temps partagé avec les

enfants. Toutefois, lorsque la monoparentalité est effective depuis un an ou moins, ils partagent plus de temps avec leurs enfants (**35%**) que l'ensemble des monoparents (**27%**).

4.2.2. Les enfants et leurs activités associatives

Dans **48%** des familles monoparentales, les enfants n'exercent pas d'activités musicales, sportives... au sein d'un club ou d'une association.

L'aspect financier est l'une des principales causes de cette non-pratique.

Le coût des activités que proposent les clubs ou les associations ne permet pas à **45%** des familles monoparentales, dont les enfants n'exercent pas d'activité, de les inscrire.

En effet, plus le niveau de revenu des familles est faible, moins nombreuses sont

celles dont les enfants adhérents à un club ou à une association.

D'ailleurs dans **56%** des familles dont le monoparent est actif les enfants ont une activité contre **33%** des familles dont le parent est inactif.

Et puis, les familles dont les parents vivaient en couple avant sont deux fois plus nombreuses à avoir des enfants qui pratiquent des activités (**52%**) au sein d'un club ou d'une association que les autres (**21%**).

Raisons pour lesquelles les monoparents n'inscrivent pas leurs enfants dans des clubs ou des associations (en%)

Raisons	Opinion des monoparents
Manque d'envie des enfants	29
Manque d'intérêt de la part des parents	0
Activités trop onéreuses	45
Association ou club trop éloignés de leur domicile	15
Méconnaissance des clubs et des associations	11
Autre	27

Note de lecture : Dans 45% des familles où les enfants ne pratiquent pas d'activité au sein d'un club ou d'une association, le coût de ces activités est trop élevé pour envisager cette pratique
 Dans la catégorie « Autre », le jeune âge des enfants est souvent cité.

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

Part des familles qui inscrivent leurs enfants dans une association ou un club selon leur niveau de revenu (en %)

Niveau de revenu	Part des familles dont les enfants pratiquent une activité
Moins de 763 €	29
De 763 € à 1068 €	43
De 1069 € à 1525 €	56
De 1526 € à 2028 €	72
De 2029 € à 3049 €	70
Plus de 3049 €	93

Note de lecture : Dans 29 % des familles monoparentales qui perçoivent moins de 763 € par mois, les enfants pratiquent une activité sportive au sein d'un club ou d'une association

4.2.3. Utilisation des centres de loisirs par les familles monoparentales

Les centres de loisirs sont peu utilisés par les familles monoparentales. **13%** d'entre elles inscrivent leurs enfants le mercredi et **29%** durant les vacances scolaires.

Quelle que soit la période, le manque d'envie des enfants pour participer à ces loisirs est souvent évoqué par les parents pour justifier la non utilisation de ces services.

Raisons pour lesquelles les parents n'inscrivent pas leurs enfants dans des centres de loisirs. (en%)

Raisons	Raisons pour la non inscription le mercredi	Raisons pour la non inscription pendant les vacances scolaires
Manque d'envie des enfants	34	34
Enfants qui s'estiment trop âgés	21	21
Enfant trop jeune	9	9
Manque d'intérêt de la part des parents	4	4
Activités trop onéreuses	12	13
Association ou club trop éloignés de leur domicile	5	5
Méconnaissance des clubs et des associations	6	6
Autres	7	7

Note de lecture : 34% des monoparents n'inscrivent pas leurs enfants en centre de loisirs le mercredi du fait du manque d'envie des enfants

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

Plus que le manque d'envie des enfants, c'est l'âge de ces derniers qui conditionne le plus la fréquentation des centres de loisirs, que ce soit le mercredi ou durant les vacances scolaires. Pour ceux âgés de 3 ans et moins, les parents estiment que leurs

enfants sont trop petits pour fréquenter ces structures, puis à partir de 7 ans, nombreux sont les enfants qui n'ont pas envie de s'y rendre. Enfin à partir de 13 ans nombreux sont ceux qui s'estiment trop âgés pour participer à ces activités.

Raisons pour lesquelles les monoparents n'inscrivent pas leurs enfants en centre de loisirs le mercredi selon l'âge des enfants (en%)

Raisons	Ages des enfants			
	0-3 ans	4-6 ans	7-12 ans	13-17 ans
Manque d'envie des enfants	20	34	57	57
Enfants s'estimant trop âgés	6	9	14	44
Parents estimant leurs enfants trop jeunes	62	7	1	0
Parents jugeant les activités peu intéressantes	9	15	6	3
Activités trop onéreuses	9	18	22	17
Centre trop éloigné du domicile	4	9	8	7
Méconnaissance des centres	8	16	14	8
Autres	4	17	13	5

Note de lecture : 62 % des monoparents qui ont des enfants âgés de 0 à 3 ans et qui n'inscrivent pas leurs enfants en centre de loisirs le mercredi estiment qu'ils sont trop petits pour ces activités

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

Les non-réponses ne sont pas incluses dans les calculs.

Raisons pour lesquelles les monoparents n'inscrivent pas leurs enfants en centre de loisirs pendant les vacances selon l'âge des enfants (en%)

Raisons	Ages des enfants			
	0-3 ans	4-6 ans	7-12 ans	13-17 ans
Manque d'envie des enfants	16	35	55	54
Enfants s'estimant trop âgés	3	7	12	39
Parents estimant leurs enfants trop jeunes	65	7	1	0
Parents jugeant les activités peu intéressantes	7	9	5	3
Activités trop onéreuses	14	31	32	28
Centre trop éloigné du domicile	4	10	9	7
Méconnaissance des centres	7	16	12	8
Autres	3	10	9	3

Note de lecture : 65 % des monoparents qui ont des enfants âgés de 0 à 3 ans et qui n'inscrivent pas leurs enfants en centre de loisirs pendant les vacances estiment qu'ils sont trop petits pour ces activités

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

4.3. Les vacances

Dans **69%** des familles, les enfants ne partent pas en vacances avec le parent avec lequel ils ne vivent pas au quotidien et dans

51 % des familles, le monoparent qui les a en charge, ne part pas avec eux.

Nombre de semaines pendant lesquelles les familles envoient leurs enfants en vacances selon le type de vacances (en %)

Type de vacances	0 semaine	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines	5 semaines ou plus	Total
Avec le parent avec lequel ils vivent	51	13	18	8	5	3	100
Avec leur autre parent	69	9	11	4	4	1	100
Dans de la famille ou chez des amis	71	11	9	3	3	2	100
En structure collective	85	3	8	2	1	0	100

Note de lecture : Dans 51 % des familles monoparentales les enfants ne partent pas en vacances avec le parent avec lequel ils vivent au quotidien.

Les raisons qui ne permettent pas aux parents qui vivent au quotidien avec leur

enfant de partir en vacances avec eux sont essentiellement d'ordre financières (**62%**).

Raisons pour lesquelles les monoparents ne partent pas en vacances avec leurs enfants

Raisons	Part des monoparents qui ne partent pas en vacances (en%)
Manque d'envie	4
Manque de moyens financiers	62
Manque de temps	7
Projet « vacances » trop compliqué à mettre en oeuvre	9
Autre	2

Note de lecture : 4% des monoparents qui ne partent pas en vacances avec leurs enfants, le font par manque d'envie

Attention : parmi les modalités proposées, les monoparents pouvaient en sélectionner plusieurs.

63% des familles monoparentales perçoivent des aides pour que leurs enfants partent en vacances seuls ou en famille. **33%** n'en perçoivent pas.

39% des monoparents qui perçoivent des aides aux vacances ne pourraient pas assurer le départ de leurs enfants s'ils ne percevaient pas ces aides. **23%** ne savent

pas si cela aurait des conséquences. Pour **33%** cela ne changerait rien.

5. Le Logement des familles monoparentales

5.1. Le lieu d'habitation des familles monoparentales

Du fait du caractère urbain du département du Territoire de Belfort **51%** des familles monoparentales habitent en ville et **23%** en périphérie d'une ville. Ainsi, **76%** habitent en

appartement. Elles sont deux fois plus nombreuses que les ménages du département à vivre en habitat collectif.

Répartition des familles monoparentales selon leur lieu d'habitation (en%)

Type d'habitat	Part des familles monoparentales
Campagne	22
Périphérie d'une ville	23
Ville	51
Total	100

Note de lecture : 22% des familles monoparentales habitent à la campagne

Répartition des familles selon le type d'habitat qu'elles occupent (en%)

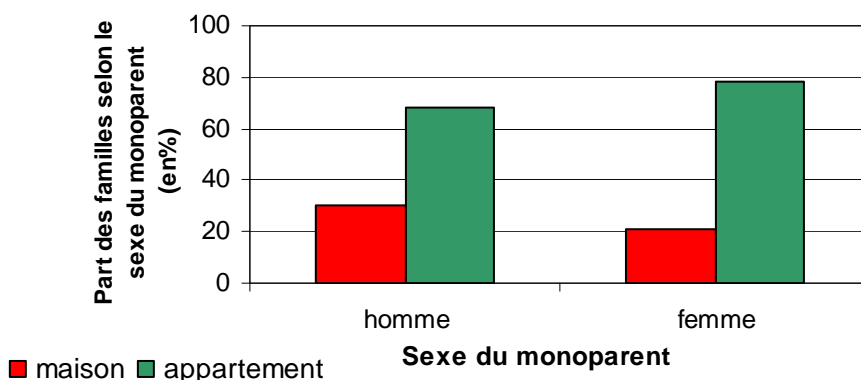
Type d'habitat	Part des familles monoparentales	Part des ménages
Une maison	22	48
Un appartement	76	50
Autres	-	2
Non répondants	2	-
Total	100	100

Note de lecture : 22% des familles monoparentales habitent dans une maison

Le type d'habitat que les familles monoparentales occupent dépend de plusieurs paramètres, notamment :
a. - du sexe de la personne de référence de la famille puisque les familles

monoparentales qui ont un homme à leur tête, résident plus souvent dans une maison individuelle (**30%**) que celles dont le parent référent est une femme (**21%**)

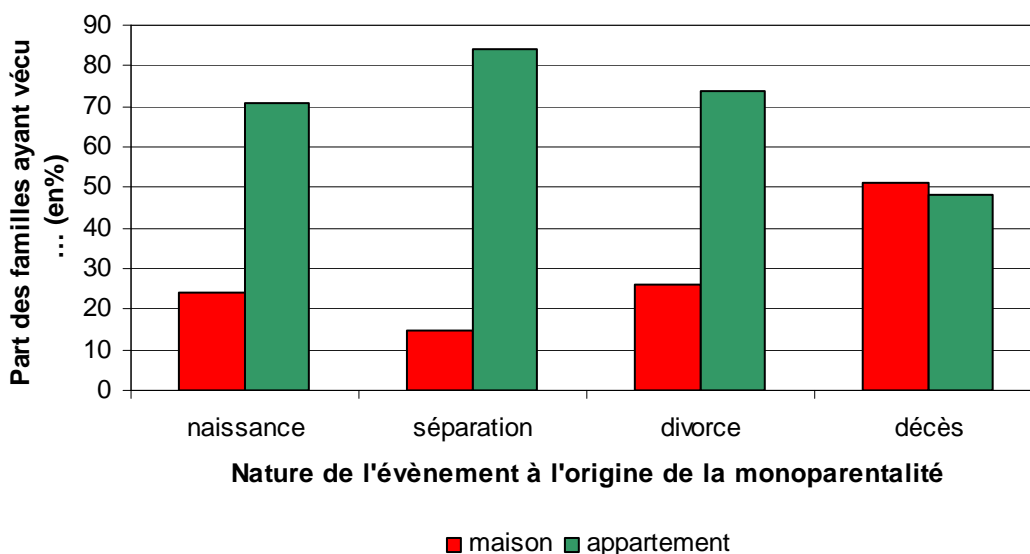
Type de logement des familles monoparentales selon le sexe du monoparent



b- de l'évènement à l'origine de la monoparentalité. Les familles devenues monoparentales suite au décès de l'un des deux parents, logent dans **52%** des cas, dans une maison individuelle. Plus âgés que les autres monoparents, ils étaient bien souvent

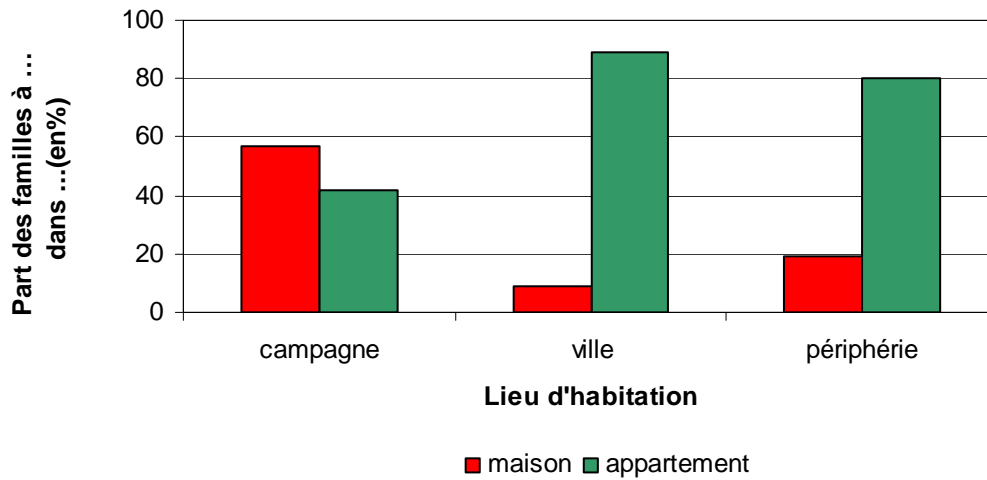
propriétaires de leur maison avec leur conjoint. Cet évènement familial ne les a pas conduits à déménager. A l'inverse, les personnes qui se séparent logent principalement, avec leurs enfants dans un appartement.

Type de logement des familles monoparentales selon la nature de l'évènement à l'origine de cette situation



c- du lieu d'habitation. Naturellement, les familles qui vivent à la campagne occupent plus souvent des maisons individuelles.

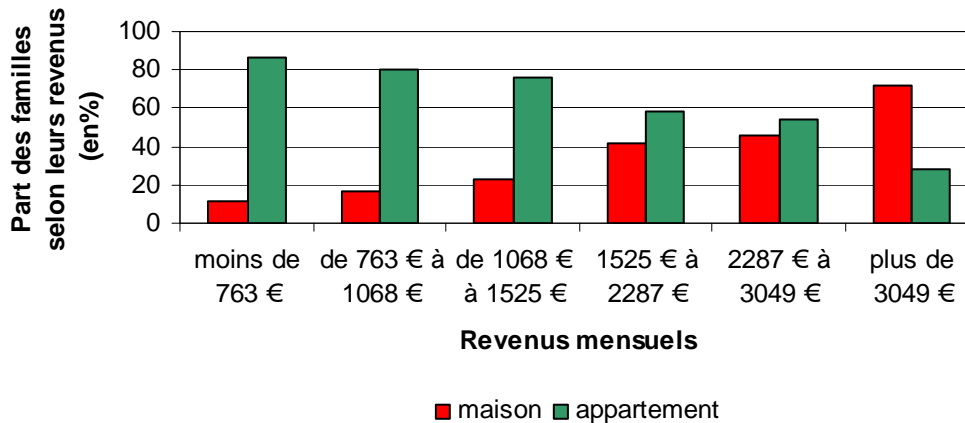
Type de logement des familles monoparentales selon le lieu d'habitation



d- du niveau de revenu. Les familles qui ont un niveau de revenu inférieur à 1525 € vivent majoritairement dans un appartement.

Lorsque le niveau de revenu dépasse 1525 €, la maison semble privilégiée.

Type de logement des familles monoparentales selon leurs revenus mensuels



5.2. Des familles qui logent principalement dans un logement indépendant

La plupart des monoparents (**92%**) ont choisi de vivre seuls avec leurs enfants. **4%** vivent dans de la famille. Les monoparents qui ont choisi de vivre ainsi ont pour **71%** d'entre eux, un seul enfant.

Peu nombreuses, les familles monoparentales qui vivent dans de la famille sont difficiles à caractériser. Cependant, la raison majeure qui les a conduit à adopter ce mode de vie : est le manque de moyens financiers.

Raisons pour lesquelles les monoparents ont fait le choix de vivre dans leur famille avec leurs enfants (en %)

Raisons	Choix des familles
Manque de moyens financiers	57
Besoin d'un soutien familial	32
Commodité pour faire garder les enfants	25
Autres	28
Non répondants	20

Note de lecture : 57% des familles monoparentales qui vivent dans de la famille le font par manque de moyens financiers

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

5.3. Le statut d'occupation des logements des familles monoparentales

Les conditions dans lesquelles les familles se sont constituées expliquent la prédominance des locataires parmi elles (80%). Elles sont

trois fois moins nombreuses à être propriétaires de leur logement (17%) que l'ensemble des ménages (49%).

Statut d'occupation (en %)

Statut d'occupation	Familles monoparentales	Ensemble des ménages au RGP* de 1999
Propriétaire	17	49
Locataire ou sous locataire	80	48
Logé à titre gratuit	2	3
Non répondants	1	-
Total	100	100

Note de lecture : 17 % des familles monoparentales sont propriétaires de leur logement

*RGP : recensement général de la population

5.4. Le secteur de location des logements occupés par les familles monoparentales

Disposant plus souvent que les couples d'aides au logement, 57% des familles monoparentales locataires de leur logement habitent en secteur HLM contre 43% de

l'ensemble des ménages. Ce sont les familles dont le monoparent est inactif qui logent le plus dans ce secteur.

Secteur de location (en %)

Secteur de location	Familles monoparentales	Ensemble des ménages au recensement de 1999
Secteur HLM	57	43
Secteur privé	37	51
Autres	-	6
Non répondants	6	-
Total	100	100

Note de lecture : 57% des familles monoparentales qui sont locataires de leur logement habitent en secteur HLM

Secteur de location des familles selon leur activité professionnelle (en %)

Secteur de location	Familles dont le monoparent est actif	Famille dont le monoparent est inactif
---------------------	---------------------------------------	--

Secteur HLM	52	64
Secteur privé	43	30
Non répondants	5	6
Total	100	100

Note de lecture : 52% des familles dont le monoparent est actif sont locataires en secteur HLM

5.5. Choix du lieu d'habitation

Le changement de situation familiale a conduit **59%** des familles à déménager. La nature de l'évènement qui a provoqué cette monoparentalité est souvent à l'origine de leur déménagement. Suite au décès de leur

conjoint, **59%** des ménages ont conservé leur logement initial. A l'inverse, suite à un divorce ou à une séparation, environ **60%** des familles devenues alors monoparentales ont dû changer de logement.

Influence de la nature de l'évènement à l'origine de la monoparentalité sur le choix du lieu d'habitation (part des familles en %)

Evènement à l'origine de la monoparentalité	Part des familles monoparentales ayant (en%)			Total
	Déménagé	Pas déménagé	Non répondants	
Naissance	60	40	0	100
Séparation	58	40	2	100
Divorce	63	35	2	100
Décès	34	59	7	100

Note de lecture : Suite à la naissance de leur enfant 60% des mères célibataires ont déménagé de leur logement

Le fait d'être propriétaire de son logement limite la nécessité de déménager. En effet, 64% des familles monoparentales

actuellement propriétaires de leur logement n'ont pas déménagé lors du changement de leur situation familiale.

Part des familles qui ont déménagé suite à l'évènement selon leur statut d'occupation actuel (en%)

	Statut d'occupation actuel		
	Propriétaire	Locataire	Logé à titre gratuit
Ont déménagé au moment où ils sont devenus monoparents	31	66	42
N'ont pas déménagé au moment où ils sont devenus monoparents	64	34	47
Non répondant	5	0	11
Total	100	100	100

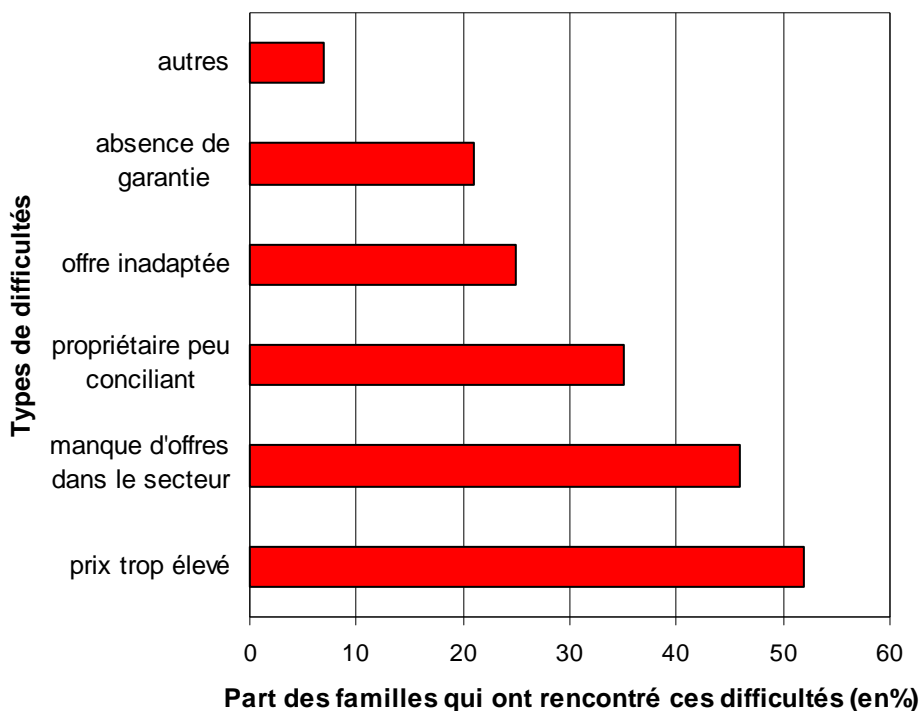
Note de lecture : 31% des monoparents qui ont déménagé au moment où ils sont devenus monoparents sont propriétaires de leur logement

5.6. Les difficultés rencontrées par les monoparents pour trouver un logement

56% des familles qui ont déménagé ont rencontré des difficultés pour se reloger. Le

prix des loyers et le manque d'offre en sont les principales causes.

Type de difficultés rencontrées lorsque les familles ont voulu déménager

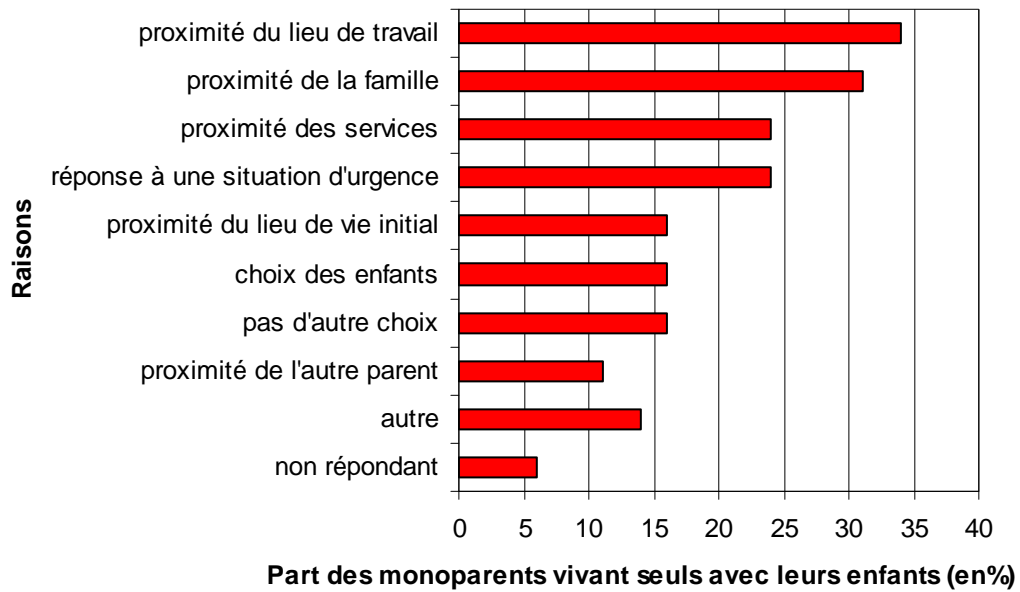


5.7. Choix du cadre de vie

Face aux obligations de la vie quotidienne les monoparents cherchent à s'installer à

proximité de leur lieu de travail (34%), de leur famille (31%) et des services (24%).

Raisons à l'origine du choix du logement



5.8. Confort du logement des familles monoparentales

12% des monoparents n'ont pas de chambre indépendante de celles des enfants.

Nombre de chambres dans les logements des familles (en%)

Nombre de chambres dans le logement	Part des familles monoparentales
1	3
2	51
3	33
4 et plus	10
Non répondants	3
Total	100

Note de lecture : 3% des familles monoparentales ont un logement qui ne compte qu'une pièce

5.9. Coût du logement

Seules à assumer les frais de leur logement, ces familles affectent dans 56% des cas plus

de 20% de leur budget à son occupation, dont la moitié consacre plus de 30%.

Part du budget mensuel consacré au logement (loyer ou mensualité de prêt moins les aides au logement)

Part du budget alloué au logement	Part des familles monoparentales (en %)
0 à 10%	7
11 à 20%	16
21 à 30%	28
Plus de 30%	28
Ne sait pas	15
Non répondants	6
Total	100

Note de lecture : 7 % des familles monoparentales attribuent 0 à 10 % de leur budget à l'occupation de leur logement

Les locataires et les propriétaires ont des dépenses quelque peu similaires.

Part du budget mensuel consacré au logement (loyer ou mensualité de prêt moins les aides au logement) par les monoparents selon leur statut d'occupation

Part du budget alloué au logement	Propriétaire	Locataire
0 à 10%	13	5
11 à 20%	14	17
21 à 30%	30	28
Plus de 30%	26	29
Ne sait pas	10	16
Non répondants	7	4
Total	100	100

Note de lecture : 13% des familles monoparentales propriétaires de leur logement attribuent entre 0 et 10% de leur budget à l'occupation de leur logement.

5.10. Les aides au logement

70% des familles monoparentales perçoivent une allocation pour l'occupation de leur logement.

Aides perçues par les familles pour l'occupation de leur logement

Aides perçues	Part des familles monoparentales
Aide personnalisée au logement	57
Allocation de logement à caractère familial	13
Aucune	26
Non répondants	4
Total	100

Note de lecture : 57% des familles monoparentales bénéficient d'une aide personnelle au logement

5.11. Les difficultés financières rencontrées par les monoparents pour payer le loyer

43% des familles ont déjà rencontré des difficultés financières pour conserver leur logement.

Le poids du loyer sur le budget familial les accentue. En effet, **58%** des familles qui affectent plus de 30% de leur budget à l'occupation de leur logement ont parfois eu

des difficultés pour le conserver, contre **41%** qui lui attribuent 21 à 30% de leur budget.

48% des familles qui ont rencontré des difficultés pour trouver un logement ont déjà rencontré des difficultés financières pour conserver leur logement actuel.

5.12. Les dispositifs d'aide

Les aides et dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour aider les ménages à payer leurs charges et loyers ou pour accéder au logement, sont assez bien connus par les familles monoparentales. Trois à quatre monoparents sur dix, savent qu'ils peuvent y avoir recours.

Toutefois, les personnes qui ont déménagé au moment où elles se sont retrouvées seules avec leurs enfants, ont un niveau

d'information plus important notamment concernant les dispositifs qui offrent la possibilité d'accéder à un logement et qui garantissent le loyer. **52%** des familles qui ont déménagé les connaissent. Par contre, qu'elles aient changé de logement ou non n'a pas d'incidence sur leur connaissance des aides pour payer le loyer ou les charges en cas de difficultés.

Connaissance des dispositifs d'aides

Type d'aide	Part des familles qui les connaissent (en%)	Part des familles qui ne les connaissent pas (en %)	Non répondants	Total
Aides pour payer loyers et charges en cas de difficultés financières	31	59	10	100
Dispositifs qui permettent d'accéder à un logement et qui garantissent le loyer	45	45	10	100

Note de lecture : 31% des familles monoparentales connaissent les aides auxquelles elles peuvent faire appel en cas de difficultés financières pour payer charges et loyer.

Les dispositifs d'aide pour garantir le paiement des charges et loyers ne sont pas plus connus par les personnes qui ont déjà rencontré des difficultés à conserver leur logement. **35%** des monoparents qui ont

rencontrés des difficultés les connaissent contre **28%** qui n'en ont jamais eu.

Enfin, les locataires du secteur HLM sont mieux informés de ces possibilités que les locataires du secteur privé.

Part des locataires connaissant les aides pour payer le loyer ou les charges en cas de difficultés financières selon le secteur de location (en%)

	Secteur HLM	Secteur privé
Familles connaissant ces aides	38	25
Familles ne connaissant pas ces aides	51	69
Ne savent pas	9	4
Non répondant	2	2
Total	100	100

Note de lecture : 38% des locataires du secteur HLM connaissent les aides en cas de difficultés pour payer les charges et loyers

Part des locataires connaissant les aides pour accéder à un logement selon le secteur de location (en%)

	Secteur HLM	Secteur privé
Familles connaissant ces aides	59	44
Familles ne connaissant pas ces aides	35	53
Ne savent pas	5	2
Non répondant	1	1
Total	100	100

Note de lecture : 59% des locataires du secteur HLM connaissent les aides en cas de difficultés pour accéder à un logement

6. Emploi et revenus

6.1. Emploi et familles monoparentales

6.1.1. Les monoparents actifs

64% des parents vivant seuls avec leurs enfants exercent une activité professionnelle et **2%** bénéficie d'un congé parental. Les hommes ont un taux d'activité plus important que les femmes. **72%** des monoparents de sexe masculin travaillent, contre **63%** de ceux du sexe opposé.

L'âge des enfants n'offre pas aux parents les mêmes chances d'avoir une activité professionnelle. Les parents qui ont en charge des enfants en bas âge sont moins actifs que les autres.

Part des monoparents exerçant une activité selon l'âge de leurs enfants (en %)

Activité du monoparent	0-3 ans	4-6 ans	7-12 ans	13-17 ans	18-24 ans	Plus de 24 ans
En activité	34	60	68	71	76	61
Sans activité	53	36	28	27	23	39
En congé parental	12	4	3	1	1	0
Non répondants	1	0	1	1	0	0
Total	100	100	100	100	100	100

Note de lecture : 34% des monoparents qui ont des enfants âgés de 0 à 3 ans exercent une activité professionnelle.

Catégories socio-professionnelles des monoparents selon leur sexe (en %)

Catégories socio-professionnelles	Homme	Femme	Ensemble des monoparents
Agriculteur	0	0	0
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	3	1	1
Cadre ou profession intellectuelle supérieure	8	5	5
Profession intermédiaire	13	15	14
Employé	28	35	34
Ouvrier	13	5	7
Etudiant	1	0	0
Stagiaire non rémunéré	0	0	0
Chômeur	12	18	18
Retraite	1	0	1
Au foyer	6	10	9
Autres	2	4	4
Non répondants	11	6	7
Total	100	100	100

Note de lecture : 3 % des monoparents de sexe masculin sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise
1 % des monoparents sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise

6.1.2. Temps de travail des monoparents

Parmi, les monoparents exerçant une activité professionnelle, **70%** travaillent à temps plein et **29%** à temps partiel. (On ne connaît pas la durée du travail pour les personnes qui sont à

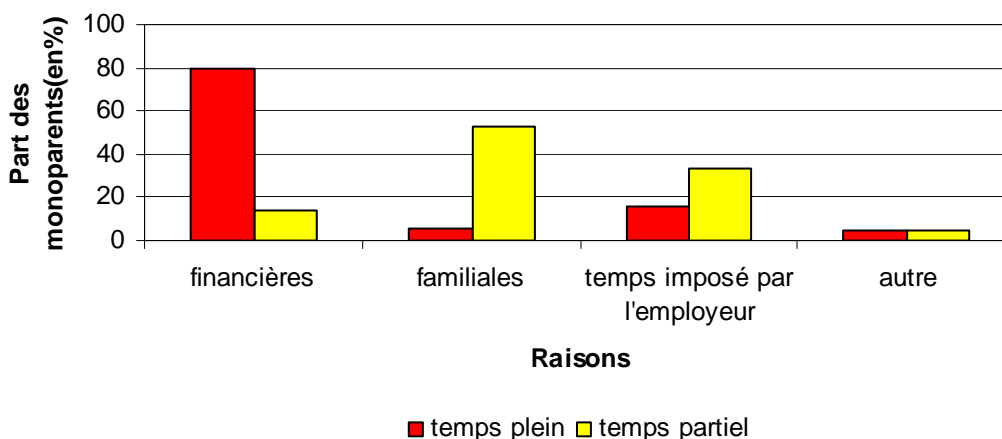
temps partiel, ils sont peu nombreux à l'avoir précisé.).

78% des hommes travaillent à temps complet contre **68%** des femmes.

Les raisons qui ont poussé les monoparents à choisir leur temps de travail varient selon la durée de ce dernier. L'aspect financier est la principale motivation des monoparents pour travailler à temps plein.

A contrario, la moitié des personnes à temps partiel, ont choisi ce temps pour s'occuper de leur famille. Pour un tiers ce temps de travail est imposé par l'employeur.

Raisons pour lesquelles les monoparents ont choisi leur temps de travail actuel



6.1.3. L'entrée dans la vie active des monoparents.

Parmi les actifs ayant un emploi, **73%** des monoparents exerçaient déjà une activité professionnelle avant de vivre seul au quotidien avec leurs enfants. La monoparentalité a cependant conduit **19 %**

des actifs actuels à travailler puisque **7%** ont trouvé un emploi l'année où ils se sont retrouvés dans cette situation et **12%** dans les années qui ont suivi.

6.1.4. La non activité des monoparents.

88% des monoparents qui ne travaillent pas aujourd'hui ont déjà exercé une activité professionnelle. Seul, **9%** d'entre eux n'ont jamais travaillé.

Pour **49%** des inactifs, la fin de leur contrat de travail est à l'origine de cette situation. Mais **30%** ont cessé leur activité pour s'occuper de leurs enfants

Raisons évoquées par les monoparents justifiant leur non-activité (en%)

Raisons	Part des monoparents
Fin de leur contrat de travail ou licenciement	49
Education et garde des enfants	30
Problèmes familiaux	12
Maladie	8
Départ en retraite	1
Changement de lieu de résidence	2
Autres	17
Non répondants	2

Note de lecture : 49% des monoparents n'exercent plus d'activité professionnelle depuis la fin de leur contrat de travail (CDD, licenciement)

Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

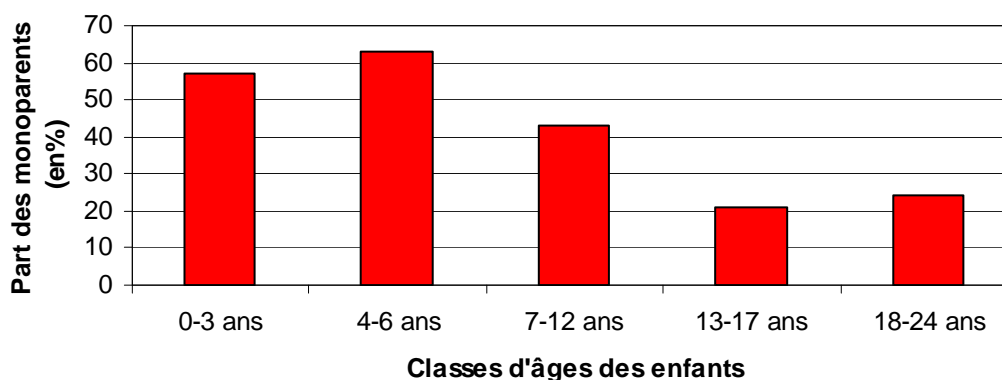
6.1.4.1. La garde des enfants, un frein à l'emploi

41% des monoparents considèrent la garde des enfants comme un frein à leur insertion professionnelle. Lorsque les parents ont à charge des enfants âgés de 4 à 6 ans, **la moitié** estime que la garde est un obstacle à l'emploi. Les raisons pour lesquelles la garde est qualifiée ainsi sont : la lourdeur des frais et le manque de structure d'accueil. En effet,

85% des monoparents qui ne travaillent pas pour garder leurs enfants ont choisi cette option pour éviter ces dépenses et **29%** pour répondre au manque de structures d'accueil.

L'entrée au collège des enfants permet aux monoparents d'exercer plus facilement une activité professionnelle.

Part des monoparents inactifs pour qui la garde des enfants est un frein à l'emploi ayant des enfants âgés de... (en%)



6.2. Possibilités de déplacement des familles

La fragilité financière des familles monoparentales, empêche **18 %** d'entre elles déclarent ne pas pouvoir se déplacer facilement et **20%** ne possèdent pas de voiture.

Cependant, les monoparents n'ont pas tous les mêmes facilités. **42%** des monoparents

qui ne travaillent pas ne peuvent pas se déplacer dans les meilleures conditions contre **7%** qui travaillent. D'ailleurs, **55%** des personnes qui perçoivent le RMI et **50%** des personnes qui reçoivent l'API ont des difficultés pour se déplacer.

6.3. Les revenus des familles monoparentales

6.3.1. Le niveau de revenu

Pour plus de la moitié des familles monoparentales, le niveau de revenu mensuel (toutes prestations familiales et aides au logement comprises) ne dépasse pas le SMIC. **51%** des familles perçoivent moins de 1068 € par mois. **84%** des

monoparents qui ne travaillent pas ont ce même niveau de revenu.

Les familles dont le parent de référence est une femme ont des ressources plus faibles que celles qui ont un homme à leur tête.

Revenus des familles monoparentales (part des familles en %)

Niveau de revenus	Niveau de revenu de l'ensemble des monoparents	Revenus des familles selon leur activité professionnelle		Revenus des familles selon le sexe du parent	
		Monoparents qui ne travaillent pas	Monoparents qui travaillent	Homme	Femme
Moins de 763 €	25	57	9	18	26
De 763 à 1068 €	26	27	26	22	27
De 1069 € à 1525 €	27	9	37	31	26
De 1526 € à 2287 €	13	2	20	17	13
De 2288 € à 3049 €	3	0	4	6	3
Plus de 3049 €	1	0	2	4	1
Non répondant	3	6	2	3	3
Total	100	100	100	100	100

Note de lecture : 57% des monoparents qui ne travaillent pas ont un revenu inférieur à 763 €

Les revenus sont plus élevés pour les familles ayant 2 enfants ou plus. Ceci est à

corrélés à leur taux d'activité plus élevé et aux prestations familiales perçues.

Revenus des familles monoparentales selon le nombre d'enfants à charge. (en %)

Niveau de revenus	Familles avec un enfant	Familles avec 2 enfants	Familles avec 3 enfants ou plus	Ensemble des familles
Moins de 763 €	32	21	14	25
De 763 à 1068 €	26	26	28	26
De 1069 € à 1525 €	27	26	28	27
De 1526 € à 2287 €	7	19	17	13
De 2288 € à 3049 €	3	3	6	3
Plus de 3049 €	0	3	2	1
Non répondants	3	2	6	3
Total	100	100	100	100

Note de lecture : 32% des familles monoparentales ayant à charge un seul enfant ont des revenus mensuels inférieurs à 763€

Par ailleurs, 25% de l'ensemble des familles monoparentales ont des revenus mensuels inférieurs à 763€

Niveau de revenu des monoparents selon leur catégorie socio professionnelle (en %)

	Moins de 763€	De 763 € à 1068 €	De 1069 € à 1525 €	De 1526 € à 2287 €	De 2288 € à 3049 €	Plus de 3049 €
Agriculteur	0	0	0	0	0	0
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	20	20	32	28	0	0
Cadre, profession intellectuelle supérieure	0	3	15	36	21	25
Profession intermédiaire	1	13	39	39	7	1
Employé	12	35	40	11	2	0
Ouvrier	2	37	45	13	2	0
Etudiant	74	26	0	0	0	0
Stagiaire non rémunéré	0	0	0	0	0	0
Chômeur	54	35	8	1	0	0
Retraité	29	0	41	29	0	0
Au foyer	68	20	10	0	0	0
Autre (personne percevant une pension...)	56	21	15	4	0	0

Note de lecture : 28% des monoparents agriculteurs ont un niveau de revenu mensuel compris entre 763 € et 1068 € par mois

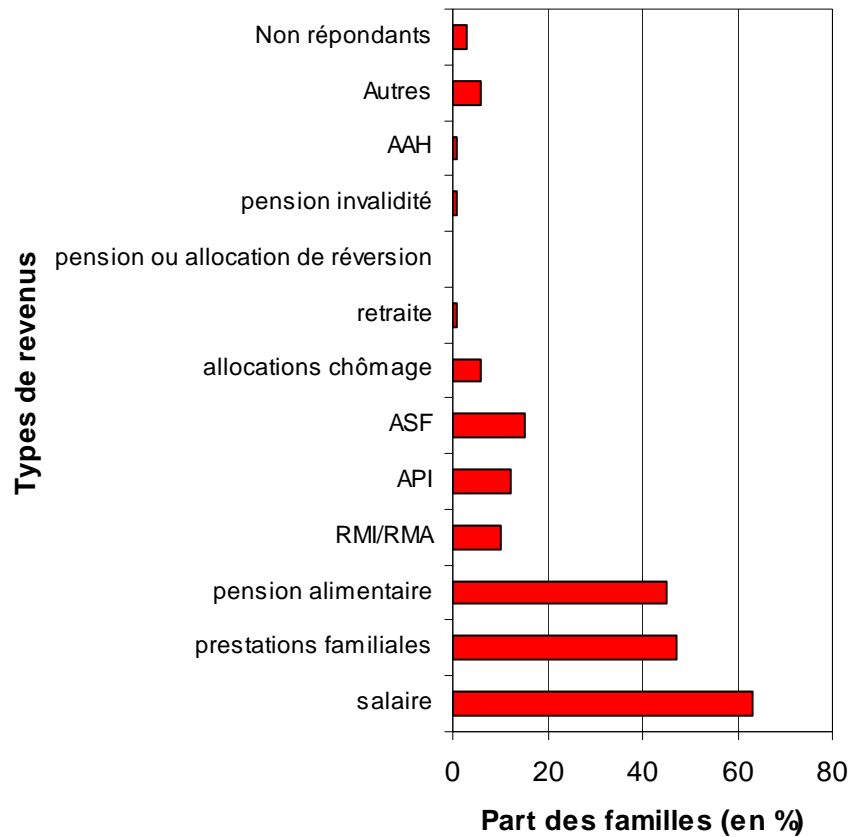
Attention : les non réponses ne sont pas prises en compte

6.3.2. Type de revenus perçus par les monoparents

La principale source de revenus des familles monoparentales est le salaire (63%). A cela s'ajoutent les aides publiques pour 47 % des

familles et les pensions alimentaires pour 45% d'entre elles.

Types de revenus perçus par les familles monoparentales



Types de revenus perçus par les monoparents selon leur activité professionnelle (en%)

	Monoparents exerçant une activité professionnelle	Monoparents au chômage	Monoparents au foyer
Salaire	94	-	-
Pension alimentaire	50	39	39
Prestations familiales	50	36	53
RMI/RMA	2	32	23
API	4	13	53
ASF	14	17	17
Allocation chômage	1	79	3
Retraite	1	0	0
Pension et allocation de réversion	0	0	18
Pension invalidité	0	0	2
AAH	0	0	0
Autre	9	9	8

Note de lecture : 94% des monoparents qui exercent une activité professionnelle perçoivent un salaire
 Attention : Les monoparents pouvaient choisir plusieurs modalités

6.3.3. Difficultés financières rencontrées par les monoparents

Seuls **9%** des monoparents ne rencontrent jamais de difficultés financières pour assurer leurs dépenses courantes. **46%** en rencontrent quelquefois. Mais **41%** des familles monoparentales ont souvent des soucis budgétaires.

La perception d'un salaire ne permet pas toujours aux familles d'assurer leurs dépenses courantes. Parmi, les monoparents qui perçoivent un salaire, **37%** d'entre eux ont souvent des soucis financiers et **49%** d'entre eux en ont quelquefois.

Fréquence des difficultés rencontrées par les monoparents pour assurer leurs dépenses courantes. (part en %)

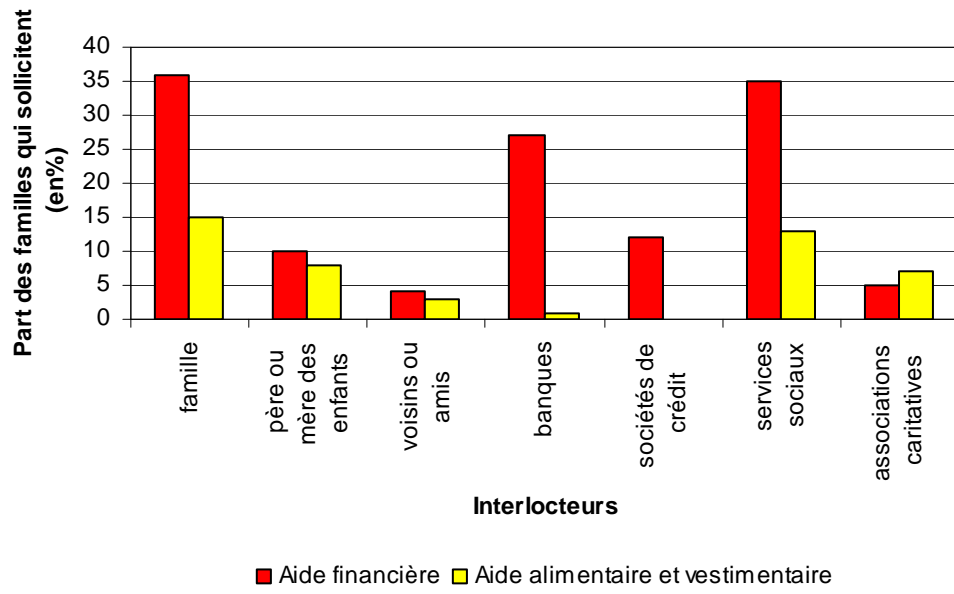
Niveau de revenus	Fréquence des difficultés				Total
	Jamais	Quelquefois	Souvent	Non répondants	
Moins de 763 €	2	37	59	2	100
De 763 € à 1068 €	5	48	45	3	100
De 1069 € à 1525 €	7	50	41	2	100
De 1526 € à 2287 €	19	64	16	0	100
De 2288 € à 3049 €	46	41	13	0	100
Plus de 3049 €	82	18	0	0	100

Note de lecture : 2 % des monoparents qui ont un niveau de revenu mensuel inférieur à 763 € ne rencontrent jamais de difficultés pour assurer leurs dépenses courantes

Pour pallier à ces difficultés **69%** des monoparents ont déjà demandé une aide financière à leur entourage et **33%** une aide alimentaire ou vestimentaire. De plus, **40%** ont déjà demandé une aide financière et alimentaire.

36% des monoparents font appel à leur famille pour les aider financièrement, mais elles sont aussi **35%** à faire appel à un service social.

Personnes que les monoparents sollicitent pour les aider à assurer leurs dépenses courantes



Bibliographie

Olivier DAVID, Laurence EYDOUX, Anne OUALLET, Raymonde SECHET, Les familles monoparentales : une perspective internationale, **L'e-ssentiel, CNAF** 2003, n°15

Anne DAGUERRE, Corinne NATIVEL, Les maternités précoces au sein des pays de l'OCDE, **L'e-ssentiel, CNAF** 2004, n°22

Florent MAIRE, Plus de familles monoparentales moins de familles nombreuses, **L'essentiel, INSEE Franche-Comté**, 2001, n°50

Elisabeth ALGAVA, Marie AVENEL, Les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API), **Etudes et Résultats, DREES** 2001, n°112

Elisabeth ALGAVA, Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale, **Etudes et Résultats, DREES** 2003, n°218

Rapport statistique, Secours Catholique 2002

Paul ACHAMBAULT, Séparation et divorce : quelles conséquences sur la réussite scolaire des enfants ? **Population et Sociétés, INED** 2002, n°379

La résidence en alternance, synthèse de l'enquête du Ministère de la Justice, **UNAF** 2004

